

Fontaine-Guérin

Qualité des eaux du Couasnon : le contrat territorial prolongé pour cinq ans

La salle des loisirs de Fontaine-Guérin accueillait lundi les acteurs de la qualité de l'eau dans la rivière Le Couasnon.

A portée du plan d'eau, la signature s'imposait. Le maire de Fontaine-Guérin rappelait les vertus de l'eau locale pour la peau et les yeux.

Un grand CRE

Sur le Contrat territorial de restauration et d'entretien (CRE), essayons d'y voir plus clair avec le directeur de l'Agence régionale de l'eau, Philippe Riguidel, représentant le président Noël Mathieu.

« Ce CRE est l'occasion de reconnaître et de saluer l'investissement consenti par tous jusqu'à présent (référence au premier contrat. Ndlr) Notre signature donne le top départ de la suite des travaux dont votre Syndicat assurera la maîtrise d'ouvrage. »

Jusqu'en 2015

Le contrat version 2 est signé pour 2010 à 2014 (2015 étant un horizon clef pour la qualité des eaux).

La préservation des milieux aquatiques est pour l'agence une priorité de son 9^e programme. Rapport au 8^e, les crédits sont passés de 9 millions d'€ à 27 millions, ce qui situe l'effort.

20 % de ces aides vont à la préservation et la restauration des zones humides et plus de la moitié vont à la restauration et à l'entretien des cours d'eau.



La signature est intervenue lundi 12 juillet entre (de gauche à droite) Roger Chevallier (Conseil général), Jean-Jacques Fallourd (Syndicat intercommunal) et Philippe Riguidel (Agence de l'eau).

Les moyens financiers servent des actions de rétablissement de la continuité de la rivière et le rétablissement des équilibres écologiques du milieu.

Gros financement

L'agence engage son expertise technique pour un programme de 637 000 € qu'elle finance pour moitié en recevant le soutien du Conseil général (111 000 €) et en s'appuyant,

outre le Syndicat, sur les concours de la Région et de la Fédération départementale de pêche.

La seule renaturation du lit de la rivière permet de passer d'un état médiocre à un état moyen dans un délai raisonnable. Cette action vient en complément du travail sur les berges ou encore de l'abaissement des barages dans les secteurs en amont (coût nul).

Des sous et beaucoup de bon sens, un zeste d'envie et une forte implication sont les conditions « sine Couasnon » du chemin qui mène vers une rivière plus fluide, plus belle, plus riche. Ni les riverains ni les poissons ne s'en plaindront.

Laurent ZARINI